



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 AVRIL 2024

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres

En exercice : 15

A l'ouverture de séance :

Présents : 11

Absents : 4

Pouvoirs : 2

Mode de scrutin :
ordinaire à main levée

L'an deux mil vingt quatre, le seize du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12/04/24, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, DELABARRE Sylviane, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, PASQUER Claudie, FELLOUS Frédéric, LONGCÔTÉ Yves, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : DUVAL Sabrina, PASQUER Claudie, LONGCÔTÉ Yves, JACOB Jean-Paul

Pouvoirs : PASQUER Claudie donne pouvoir à DELABARRE Sylviane, JACOB Jean-Paul donne pouvoir à BOURGET Patricia

Secrétaire de séance nommé : PERIGNON Christophe

2024-028 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Rapporteur : LEGENDRE B.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE sans observation le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

2024-029 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : FELLOUS F.

Le budget primitif annexe pour le service assainissement n'intègre pas le résultat cumulé 2022, la décision modificative suivante est donc nécessaire :

Reprise des résultats

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 945,98 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 945,98 €
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	0,00 €	15 945,98 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	15 945,98 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	15 945,98 €	0,00 €	15 945,98 €
Total Général		15 945,98 €		15 945,98 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement telle que présentée supra.

2024-030 : REMBOURSEMENT FRAIS

Rapporteur : LEGENDRE B.

Mme DUVAL rejoint la séance.

Mme MARGUERITTE, 1ere adjointe notamment en charge des affaires sociales, a avancé des frais relatifs au repas de la commission extra-municipales des affaires sociales à hauteur de 94,95€.

Le maire propose de lui rembourser ses frais.

Mme MARGUERITTE Valérie ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE le remboursement des frais avancés par Mme MARGUERITTE Valérie pour un montant de 94,95€.

2024-031 : CESSION LOGEMENT COMMUNAL : PROPOSITION D'ACHAT

Rapporteur : VAUDIN K.

Vu la délibération du 29/09/2022 validant le principe de cession de deux logements communaux,

Vu la délibération du 13/04/2023 fixant les conditions générales de vente du logement sis n°1 chemin de la touchette,

Vu la délibération du 29/06/2023 validant le projet de division parcellaire des 4 logements communaux sis Fresche du bois et chemin de la touchette,

Vu l'estimation de l'étude notariale Cap Notaires du 04/07/2023,

Vu la délibération du 29/08/2023 fixant les modalités de vente,

Vu l'estimation des domaines du 24/03/2023 portant la valeur minimale de vente à 131 670€,

Vu la proposition d'achat à hauteur de 140 000€ net vendeur transmise par le notaire,

Mme VAUDIN propose de la retenir en modifiant les modalités de vente concernant le déplacement des compteurs d'eau et d'électricité qui est abandonné au profit de la création de servitudes qui permettront de desservir le logement communal sis au n°3 la Touchette à Saint-Germain-sur-Ille. Le notaire a d'ores et déjà informé l'acquéreur de la nécessité de prévoir des servitudes de passage.

Le Maire présente l'implantation actuelle des compteurs. Les compteurs d'eau et d'électricité sont bien sur la parcelle du logement mis en vente.

Le Maire ajoute que le coût des déplacements de compteurs s'avère conséquent et qu'il appuie donc la proposition de Mme VAUDIN sur la création de servitudes.

Mme DELABARRE interroge sur les charges qui pèseront sur la commune en cas de vente de l'autre logement ? Mme VAUDIN répond que les servitudes feraient partie intégrante du bien en cas de vente. Le prix serait éventuellement négocié du faite de l'existence de ces servitudes.

M. FELLOUS interroge sur l'intérêt de supprimer ces servitudes dans l'immédiat sachant que les finances communales sont très contraintes. Le Maire répond qu'il n'y a aucune urgence et que les modifications de raccordement aux réseaux d'eau potable et électriques pourront se faire ultérieurement en cas de vente de l'autre logement.

M. le Maire présente le devis de déplacement du compteur d'électricité au conseil municipal et l'informe qu'il s'élève à 3000€. De même, pour le compteur d'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE la proposition d'achat à hauteur de 140 000,00€ net vendeur du bien sis n°1 la Touchette à Saint-Germain-sur-Ille,

PRÉCISE que le bien sera grevé de servitudes pour le passage des réseaux d'eaux et d'électricité du logement communal voisin dont les frais notariés seront pris en charge par la commune,

AUTORISE le Maire, ou son adjointe par délégation, à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2024-032 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION OCUS, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, LE VAL D'ILLE AUBIGNÉ ET LA COMMUNE

Rapporteur : MARGUERITTE V.

Vu la délibération du 26/09/2023 validant une nouvelle convention de partenariat avec la compagnie OCUS à compter du 01/10/2023 pour une durée de 5 ans,

Vu la délibération du 11/01/2024 prenant acte du projet de convention multipartite avec la compagnie OCUS et demandant l'ajout de la commune à celui-ci,

Vu le projet de convention multipartite annexé à la présente délibération, et d'ores et déjà adopté en conseil communautaire le 09/04/2024,

Mme Margueritte propose au conseil municipal d'en approuver les termes qui permettront une action concertée des collectivités publiques qui soutiennent l'association Cie Optimiste Créatrice d'Utopies.

Il est précisé que l'actuelle convention entre la commune et la compagnie sera visée dans la convention multipartite.

Le Maire ajoute que la convention multipartite concerne le conseil départemental, la communauté de commune du Val d'Ille Aubigné et la commune de Saint-Germain-sur-Ille.

Le Maire donne ensuite lecture du projet de convention et précise que ce partenariat s'étend de 2024 à 2027, soit 4 ans. La convention actuelle entre la commune et la compagnie OCUS est prévue pour 5 ans et s'achèvera en 09/2028.

M. FELLOUS vote contre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

VALIDE la convention de partenariat multipartite telle que présentée en annexe,

RAPPELLE que la convention bipartite actuelle doit être visée dans la convention multipartite, objet de la présente délibération,

AUTORISE le Maire, ou son adjointe par délégation, à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

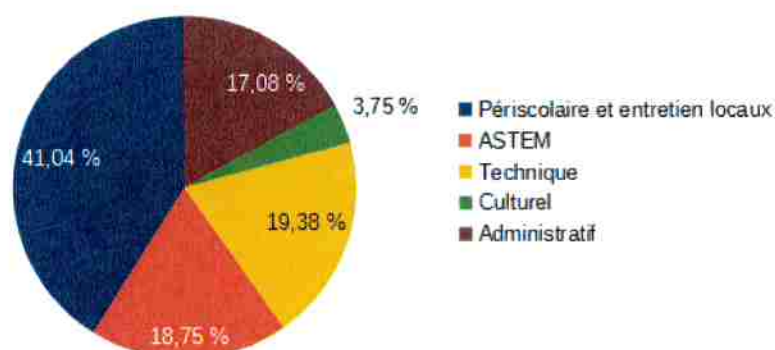
2024-033 : ORGANISATION DES SERVICES : TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : LEGENDRE B.

Il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Afin de permettre aux agents titulaires d'évoluer dans leur cadre d'emploi, le maire propose d'actualiser le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour information, la répartition en équivalence temps plein des effectifs par service se présente ainsi au 01/01/2024 :



Le Maire présente le projet de tableau des emplois qui précise les cadres d'emploi de chaque poste afin de permettre d'éventuels avancement de grade.

Mme VAUDIN interroge sur le grade d'Assistant de conservation du patrimoine. Le Maire explique que le profil actuel de ce poste ne permet pas d'envisager un avancement de grade dans le cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Le conseil municipal pourra toujours modifier le tableau des emplois s'il souhaite développer ultérieurement le service culturel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

POINT SUR LA CHARGE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Suite au désistement de la personne accueillie au sein des services administratifs en stage dans le cadre de la formation Premicol du CDG35, Mme VAUDIN demande s'il est prévu d'accueillir un nouveau stagiaire.

Le Maire répond qu'il faudra éventuellement attendre la prochaine session de formation de l'automne mais que la commune a été placée prioritaire dans la liste des demandes de missions temporaires auprès du CDG35. Le Maire espère que les services administratifs pourront avoir un renfort au mois de juin.

ENGAGEMENTS <4000€ HT PRIS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Intitulé	Montant HT	Montant TTC	Date	
THERMIQUE D... Remplacement pompe circuit 1 PAC école	61558	2 837,68 €	3 405,22 €	19/03/2024
Tangram Monte Fournitures pédagogiques classe 1 Mme SIMON	6067	427,60 €	427,60 €	20/03/2024
WESCO Bavoires cantine	2188	431,80 €	518,16 €	02/04/2024

DÉCISIONS D'URBANISME PRISES DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Dossier	L...	Phase courante	Demandeur	Date dépôt	Parcelle	Adresse	Type
@ ○ CU 035274 24 U0006	J...	Enregistrement	CAP NOTAIRES	15/03/2024	A405, ...	Le Bourg	CUa
@ ○ DP 035274 24 U0005		Enregistrement	CALVET Lucie	08/03/2024	A1519	6 Cours du Vieux Marché	DP

AGENDA MUNICIPAL

Le Maire sollicite les élus pour programmer une ou plusieurs dates de commissions concernant les projets suivants et précise qu'il manque des devis sur certains :

- Travaux voirie/réseaux : entretien station, parking avenue Rabine aux fouteaux, aménagements voirie, chemin château, personnages traversée route école, passerelle canal
- Travaux bâtiment : point ADAP, chauffage salle communale, infiltrations sous-sol, salle des sports, alarmes
- Travaux bâtiment/voirie : nommage des salles, places et parking

Date	Objet	Heure	Lieu
16/04/2024	Conseil municipal	20h	Mairie
29/04/2024	Commissions voirie-réseaux, bâtiments	18h30	Mairie
23/05/2024	Conseil municipal	20h	Mairie
09/06/2024	Élections européennes	8h-18h	Mairie
27/06/2024	Conseil municipal	20h	Mairie
22/08/2024	Conseil municipal	20h	Mairie
26/09/2024	Conseil municipal	20h	Mairie
24/10/2024	Conseil municipal	20h	Mairie
05/12/2024	Conseil municipal	20h	Mairie

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE INTERNE

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé de lancer une enquête administrative en interne suite à un incident survenu au sein des services.

Séance clôturée à 21h07.

